



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

4 Route de Notre Dame de la Gorge
74170 LES CONTAMINES MONTJOIE
Tél : 04.50.47.04.24

Devis

Marché passé selon la procédure adaptée
(Article 28 du Code des marchés publics)

Objet de la consultation
Remplacement de la chaudière de la mairie

Maître d'œuvre
COMMUNE DES CONTAMINES

Direction des services techniques
4 Route de Notre Dame de la Gorge
74170 LES CONTAMINES Montjoie
Tél : 04.50.47.04.24
Fax : 04.50.47.09.70

Maître d'ouvrage

COMMUNE DES CONTAMINES

I. VERIFICATION PREALABLE :

L'entrepreneur est réputé, à la remise de son offre :

- avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages, s'être parfaitement et totalement rendu compte de la nature, de leur importance et de leurs particularités.
- avoir procédé à une visite détaillée du terrain et des existants, et avoir pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès, aux abords, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyen de communication et de transport, lieu d'extraction du matériel, stockage des matériaux, ressources en main d'œuvre, installations de chantier, éloignement des décharges publiques ou privées, etc.).
- avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier, s'être assuré quelles sont exactes, suffisantes et concordantes, s'être entouré de tous renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'Œuvre.

Les plans fournis sont issus d'archives datant de la construction de la mairie et de ses extensions, il s'avère que le nombre de radiateur et leur caractéristique n'ont pas beaucoup évolué, mais la disposition des pièces et leur dimensionnement ont changé.

II. CONTENU DES PRIX UNITAIRES :

Les prix unitaires du présent devis sont réputés comprendre implicitement les dépenses résultant des prescriptions techniques particulières suivantes, bien que celles-ci ne fassent pas l'objet d'articles spécifiques dans le présent bordereau :

- Installation de chantier :

Les frais d'installation de chantier selon les règlements en vigueur (installation et repliement des installations assurant l'hygiène et la sécurité, l'évacuation des matériaux non utilisés en fin de chantier, etc.) seront implicitement inclus. Les prescriptions concernant la protection des ouvrages seront également comprises.

- Evacuation à la décharge :

Le lieu de décharge est laissé à l'appréciation de l'entreprise. Dans le cadre de présence d'amiante, au niveau des équipements (joints au niveau des nipples, joints des plaques de brûleurs, calorifuge et autres postes) l'entreprise prévoira dans son offre, un plan de retrait ainsi que toutes les suggestions réglementaires inhérente à ce type de produit (retrait, évacuation, stockage, destruction, etc....)

- Etude et dimensionnement :

L'entreprise aura la charge et la responsabilité de l'étude thermo-hydraulique et le dimensionnement de la chaudière, circulateurs, vanne trois voies, etc....

- Essais et réglages

L'entreprise aura à sa charge l'intégralité des prestations suivantes :

- la mise en eau avec rinçage des réseaux et purge de l'installation complète
- les contrôles d'étanchéité,
- le réglage de débit des différents circuits,
- le paramétrage de la régulation,
- la formation des techniciens de la commune.

III. INFORMATION DIVERSES :

- Phasage des travaux

L'entreprise devra présenter obligatoirement au maître d'ouvrage **un planning de réalisation** faisant ressortir la méthodologie permettant de s'assurer que l'ensemble des travaux sera réalisé dans le cadre du délai prévu. A savoir le démarrage prévisionnel est imposé au 22 août 2011 (préparation du chantier et commande du matériel) et la clôture du chantier devant être impérative pour le 30 septembre 2011.

NOTE PRELIMINAIRE

Les entreprises soumissionnaires seront tenues de respecter scrupuleusement la chronologie du présent devis en le complétant par la décomposition du matériel composant chaque article et en précisant leur dénomination, leur quantité et leur prix.

Dans le cas où l'entreprise constaterait des erreurs ou des omissions dans le devis, elle est tenue d'apporter les rectifications nécessaires en précisant la dénomination, le nombre et le prix de chaque article modifié.

DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.
--------------------------	----------	--------------------	-----------------

DEMONTAGE CHAUFFERIE EXISTANTE

1. DEPOSE ET TRAVAIL EN SITE OCCUPE <ul style="list-style-type: none">• une chaudière fonte avec son bruleur fioul,• les tuyauteries, les pompes des circuits existants, les vannes trois voies• les carneaux de fumées,• le vase d'expansion• l'armoire électrique et les raccordements.			
--	--	--	--

INSTALLATION CHAUFFERIE NEUVE

4. PRODUCTION DE CHALEUR <ul style="list-style-type: none">• Chaudière avec corps en fonte basse température• Brûleur fioul			
5. CONDUIT DE FUMEE <ul style="list-style-type: none">• Ramonage soigneux pour tubage• Tubage en conduit inox Ø 180• Raccordement chaudière par un carneau horizontal en tôle inox simple peau avec un orifice pour le contrôle de température des fumées			
6. ALIMENTATION FIOUL <ul style="list-style-type: none">• Remplacement des tuyauteries d'alimentation fioul de la chaudière• Remplacement des vannes police• Remplacement des combinés avec filtre à cuve transparente, vanne d'arrêt et clapet de retenue sur retour cuve			

DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.
7. ALIMENTATION EN EAU DES INSTALLATIONS <ul style="list-style-type: none"> Reprise et adaptation de la tuyauterie d'alimentation d'eau 			
8. CIRCULATION EAU CHAUDE <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des circulateurs (caractéristiques et nombre à préciser) 			
9. TUYAUTERIE EAU CHAUDE <ul style="list-style-type: none"> Reprise et adaptation de la tuyauterie de distribution de chaleur 			
10. CALORIFUGE Les tuyauteries nouvelles ou existantes passant en chaufferie seront calorifugées en coquille de mousse de verre type Armaflex, qualité M1, d'épaisseur 19 mm.			
11. ROBINETTERIE ET ACCESSOIRES <ul style="list-style-type: none"> a) Vannes d'isolement b) Purges et vidanges c) Organe de réglage et d'équilibrage d) Mesures Thermomètres à cadran avec gaine plongeur en laiton. Manomètre à aiguille centrée pour prise de pression avec robinet de contrôle à purgeur e) Repérage Etiquettes et schémas 			
12. REGULATION DE LA PRODUCTION DE CHALEUR ET DES CIRCUITS DE CHAUFFAGE La régulation de la production de chaleur et détermination de la température de départ sera assurée par un régulateur électronique communiquant agissant en fonction de la température extérieure, Il assurera : <ul style="list-style-type: none"> ➤ le pilotage du brûleur, ➤ la régulation de la température de départ général en fonction des besoins des différents circuits, 			

DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.
--------------------------	----------	--------------------	-----------------

<p>13. RACCORDEMENT ELECTRIQUE Après démontage de l'armoire existante, l'entreprise adjudicatrice aura à sa charge la réalisation et le raccordement d'une armoire électrique avec enveloppe métallique IP 21 IK 08 minimum regroupant (liste non exhaustive):</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ un interrupteur sectionneur général avec commande par poignée extérieure, ➤ les disjoncteurs magnétothermiques de protection des circuits moteur pompe avec contacteurs, ➤ un disjoncteurs Phase-neutre de protection de la chaudière, ➤ un disjoncteur Phase-neutre de protection du circuit commande et sécurité, ➤ un disjoncteur Phase-neutre différentiel 16 A 30 mA de protection d'une prise de courant 2 x 16 A+T montée en plastron de l'armoire, ➤ l'asservissement de la marche du brûleur au pressostat de manque d'eau et au fonctionnement des pompes de charge, ➤ les voyants marche, arrêt, défaut des pompes et de la chaudière, ➤ le bouton poussoir et les modules à diodes pour le test des lampes, ➤ un module de centralisation et de report «défaut général », 			
--	--	--	--

MONTANT TOTAL H.T.	
TVA	
MONTANT TOTAL T.T.C.	

Lu et accepté à
Le

L'entreprise (cachet et signature)